

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 18 juin 2020

DATE DE CONVOCATION : 12.06.2020	L'an deux mille vingt, Le dix-huit juin à vingt heures,
DATE D’AFFICHAGE : 12.06.2020	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur René BOUAN.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE 15	Etaient Présents : AILLET Louis, AUBIN William, BOUAN Chantal (arrivée à 20h53), DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, MENIER Mireille, NEUTE Françoise, PORCHER Aurélie, RAULT Philippe, ROBISSOUT Josiane, SCHMITT Thomas, SORGNIARD Catherine et SUIRE Thierry.
PRÉSENTS 14	
VOTANTS 15	Excusés : PLESTAN Sylvaine (procuration à PORCHER Aurélie). Secrétaire de séance : AUBIN William

Au regard des circonstances et des mesures sanitaires contre la propagation du COVID-19 à respecter et en vertu de l'article L2121-18 du CGCT, Mr le Maire a décidé de ne pas autoriser la présence du public, en dehors de la presse.

Il est demandé au conseil municipal de proclamer le huis clos (hors presse). A l'unanimité.

PROCES-VERBAL REUNION DU 29 MAI 2020

Accepté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU RÉUNIONS DINAN AGGLOMÉRATION

Première conférence des maires. Deux points principaux :

- Le fonctionnement des services pendant le confinement
- Calendrier des réunions après le 2^{ème} tour des élections municipales

DÉSIGNATION DE DIVERS DÉLÉGUÉS

• Le CNAS

Le Comité National d'Action Sociale est une association offrant des prestations au personnel de ses organismes adhérents. Les bénéficiaires sont des agents de la fonction publique territoriale.

Au sein de la commune de Saint-Lormel, 9 agents actifs et 3 agents en retraite peuvent bénéficier des prestations du CNAS.

Le CNAS invite le conseil municipal à désigner, pour les 6 années à venir, un délégué élu et un délégué agent qui seront les représentants de la collectivité au sein des instances du CNAS.

(Précédemment : GUILLOTIN Sylvie et TROMEUR Yannick)

Il est proposé de désigner Mme LEBORGNE Régine, délégué élu et Mr TROMEUR Yannick, délégué agent auprès des instances du CNAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne Mme LEBORGNE Régine, délégué élu et Mr TROMEUR Yannick, délégué agent auprès des instances du CNAS.**

- Le SDE

Toutes les communes et EPCI du département sont membres du Syndicat Départemental d'Énergie. Les missions du Syndicat sont dans les domaines des réseaux de distribution d'électricité, de l'éclairage public, des infrastructures de télécommunications, de gaz, de la cartographie et sur divers domaines de l'énergie. Son objectif est la mutualisation des expertises et des actions au niveau départemental afin de gagner en coût et en organisation.

L'organe exécutif du SDE est composé d'élus issus de désignations par les communes et les EPCI.

A chaque renouvellement du conseil municipal, les membres représentant les collectivités au SDE 22 sont à désigner pour les 6 années à venir. Après désignation des représentants par les communes et EPCI, ceux-ci se réunissent par collège pour élire leurs délégués au Comité Syndical. Notre commune fait partie du collège de Dinan qui élira ses 7 délégués au Comité.

Il est proposé de désigner Mr SCHMITT Thomas, représentant titulaire et Mr AUBIN William représentant suppléant de la commune auprès du SDE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (SCHMITT Thomas et AUBIN William) :

- **Désigne Mr SCHMITT Thomas, membre représentant titulaire et Mr AUBIN William, membre représentant suppléant de la commune de Saint-Lormel auprès du SDE 22.**

- Syndicat des Frémur

Dinan Agglomération demande aux communes de proposer un représentant titulaire et un représentant suppléant auprès du Syndicat des Frémur.

Mr le Maire propose Mr AILLET Louis, représentant titulaire et Mr RAULT Philippe, représentant suppléant de la commune auprès du Syndicat des Frémur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Propose Mr AILLET Louis, membre représentant titulaire et Mr RAULT Philippe, membre représentant suppléant de la commune de Saint-Lormel auprès du Syndicat des Frémur.**

DÉSIGNATION DES MEMBRES EXTÉRIEURS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Mr le Maire rappelle au conseil que lors de la désignation des membres des commissions communales en séance du 29 mai 2020, il avait été décidé que des membres extérieurs au conseil pourraient être désignés ultérieurement après contact.

Il précise que ces personnes ne seront convoquées qu'en cas de besoin en fonction de leurs compétences à titre consultatif uniquement.

Il propose la désignation des personnes suivantes :

Commission « Voirie et Sécurité routière » : Mr René ROUILLÉ

Commission « Vie associative » : Mr Johannes GONNER

Aucune autre proposition du conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte les propositions de Mr le Maire de désigner Mr ROUILLÉ René, membre extérieur de la commission « Voirie et Sécurité routière » et Mr GONNER Johannes, membre extérieur de la commission « Vie associative ».**

MODIFICATION COMPOSITION DE LA COMMISSION DES APPELS D'OFFRES

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que lors de sa séance du 29 mai 2020, Mme Régine LEBORGNE et Mr William AUBIN ont été désignés membres de la commission « Appel d'offres ».

Les services de la préfecture nous précisent que selon l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales, pour une commune de moins de 3500 habitants, la commission « Appel d'offres » est composée du maire, président de la commission, de 3 membres du conseil municipal et de 3 suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Ainsi, il convient de modifier la composition actuelle de cette commission.

Le conseil municipal est appelé à désigner de nouveaux membres pour rejoindre les deux membres déjà désignés.

Appels d'offres

Président : BOUAN René

Membres :

- LEBORGNE Régine
- AUBIN William
- NEUTE Françoise

Membres suppléants :

- RAULT Philippe
- MENIER Mireille
- ROBISSOUT Josiane

Rapporteur : BOUAN René

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe la composition de la commission « Appel d'offres » comme indiqué ci-dessus.**

COMPOSITION DU CCAS

Mr le Maire expose au conseil qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S., fixé par le conseil municipal, ne peut être supérieur à 16 et inférieur à 8, une moitié étant désignée par le conseil et l'autre par le maire auprès des représentants d'association. Le Maire est Président de droit.

Il est demandé l'avis du conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe à 8 membres + le Président le nombre total des membres du conseil d'administration du C.C.A.S.**

Il est ensuite procédé à l'élection des 4 membres par le conseil municipal.

A l'unanimité, les 4 membres suivants sont désignés par le conseil municipal :

- **LEBORGNE Régine**
- **ROBISSOUT Josiane**
- **MENIER Mireille**
- **PORCHER Aurélie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne Mme LEBORGNE Régine, vice-présidente du conseil d'administration du C.C.A.S. de Saint-Lormel.**

CONVENTION DE PARTICIPATION A L'ACHAT DE MASQUES AVEC DINAN AGGLOMÉRATION

Dans la lutte contre le coronavirus, le directeur général de la santé a déclaré le 3 avril 2020 que le grand public était encouragé à porter des masques, notamment des masques alternatifs. Il est donc devenu urgent de doter le grand public de masques alternatifs.

Afin de réaliser une économie d'échelle, de mutualiser les procédures de passation de marché, de gagner en termes d'efficacité et de sécurité juridique ou encore de simplifier les phases de la procédure marché pour les membres, il est souhaitable de créer un groupement de commandes entre Dinan Agglomération et les communes concernées pour l'acquisition de masques.

La commune de Saint-Lormel, après avoir transmis ses besoins, a reçu 790 masques adultes et 88 masques enfants.

La participation de l'Etat pour le financement de ces masques est de 1€ par masque adulte et enfant. Il est demandé une participation de la commune à hauteur de 50 % du cout de revient restant, soit 1,46 € TTC par masque adulte et 2,19 € TTC par masque enfant.

Le montant total de la participation de la commune serait donc de :

- 790 masques à 1,46 € l'unité soit 1 153,40 €TTC
- 88 masques à 2,19 € l'unité soit 192,72 €TTC **TOTAL : 1 346,12 €**

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la convention constitutive de groupement de commande transmis par Dinan Agglomération pour l'achat de masques lavables et réutilisables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente ;**
- **Autorise Mr le Maire à signer ladite convention ;**
- **Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**

Arrivée de BOUAN Chantal à 20h53.

DEMANDE DE PROLONGATION DU LOYER RÉDUIT DU LOCAL COMMERCIAL

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du locataire du local commercial au 21 bis rue des Tilleuls « le petit marché » sollicitant la prolongation d'un an de son loyer réduit.

En effet, son bail pour le commerce, du 12 août 2019, prévoit un loyer annuel de 3 000 € (250€ / mois) pour la première année puis un loyer annuel de 4 800 € (400€ / mois).

Il est demandé l'avis du conseil.

Il est proposé par le conseil municipal de prolonger son loyer réduit de 250 € par mois pendant 6 mois soit jusqu'au 11 février 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte la demande de prolongation d'une durée de 6 mois du loyer réduit à 250€ / mois pour le local commercial du 21 bis rue des Tilleuls.**

Après discussion, le conseil municipal est favorable pour autoriser le locataire à utiliser le domaine public devant son magasin, pour installer 2 tables (disposition à déterminer), jusqu'au 30 septembre 2020. La terrasse devra être rangée pour 22h. Un arrêté municipal d'occupation du domaine public va être préparé.

DEMANDE DE RÉDUCTION DE LOYERS PENDANT PÉRIODE DE CONFINEMENT (BAR)

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du locataire du bar et du logement au 16 rue des Tilleuls sollicitant une réduction de loyer, voir une annulation des loyers durant la période de confinement et donc depuis la fermeture de son établissement le 14 mars 2020.

Il est proposé d'offrir les loyers d'avril et mai 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'offrir et donc d'annuler les loyers d'avril et mai 2020 du local bar et logement du 16 rue des Tilleuls.**

ENCOURAGEMENT A LA REPRISE DES COMMERCES LOCAUX

A titre exceptionnel et pour encourager la reprise des commerces locaux, il est décidé de suspendre la redevance pour les terrasses du bar et de l'épicerie et l'emplacement du camion pizza pendant les mois de juillet, août et septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide cette mesure de suspendre la redevance des terrasses du bar et de l'épicerie et de l'emplacement du camion pizza pendant les mois de juillet, août et septembre 2020.**

CRITERES DE PARTICIPATION FINANCIERE : ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Afin de pouvoir répondre aux demandes de subvention des associations sportives et culturelles, il est proposé au conseil municipal de déterminer les critères de participation financière.

Il est proposé le versement d'une subvention à hauteur de 20€ par enfant pour les associations ayant réuni tous les critères suivants :

- Association à but non lucratif, sportive ou culturelle, située sur le territoire de Dinan Agglomération ayant une école avec un éducateur professionnel agréé, pour tout jeune domicilié sur la commune jusqu'à 16 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide les critères, précédemment cités, de participation financière de la commune.**

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SNSM DE ST CAST LE GUILDO

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de la SNSM de Saint-Cast-le-Guildo sollicitant l'attribution d'une subvention annuelle pour aider au financement de ses interventions de sauvetage en mer.

Le montant demandé est de 150 €.

Pour rappel, le conseil municipal a accordé une subvention de 100 € en 2019 à la SNSM de Saint-Cast-le-Guildo.

Il est demandé l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'accorder une subvention de 100 € en 2020 à la SNSM de Saint-Cast-le-Guildo.**

FINANCEMENT DES INTERVENTIONS DE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE – ANTENNE DE PLANCOËT

Nous avons été informés en 2018 de la décision de Dinan Agglomération de ne pas reprendre le budget RASED, réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, dans le cadre de l'attribution de compensation.

La charge budgétaire de ce réseau est répartie entre l'Etat qui salarie les personnels et les communes qui fournissent les locaux et assurent les dépenses de fonctionnement.

Nous avons donc été contactés par l'inspecteur académique, en 2018, nous informant de cette situation et nous demandant une contribution communale par élève au bénéfice de la commune de Plancoët qui supporte cette charge.

Une délibération a été votée pour l'année scolaire 2018/2019.

Il est nécessaire de procéder à une nouvelle délibération, pour l'année scolaire 2019/2020 pour une contribution dont le tarif est de 1,25€ par enfant scolarisé à Saint-Lormel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accorde une participation, à hauteur de 1,25€ par élève scolarisé sur la commune, aux dépenses de fonctionnement du RASED de l'antenne de Plancoët pour l'année scolaire 2019/2020.**

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Nous avons reçu un courrier de la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor nous avisant de la date d'échéance au 5 juillet 2020 du contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » d'un montant de 50 000 € aux conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1.10 %, commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne.

Un nouveau contrat pour un même montant de 50 000 € est proposé à la date du 5 juillet 2020 aux conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1.10 %, commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de procéder au renouvellement du contrat de crédit dit « ligne de trésorerie » d'un montant de 50 000€.**
- **Accepte les conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1.10 %, commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne.**
- **Autorise le Maire à signer le contrat avec le Crédit Agricole des Côtes d'Armor**

VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2020

Il est nécessaire de fixer les taux d'imposition communaux de l'année avant d'établir le budget primitif 2020.

Pour rappel, les taux d'imposition communaux votés en 2019 sont les suivants :

Taxe Habitation : 13.04 %

Foncier Bâti : 15.55 %

Foncier Non Bâti : 63.66 %

Ci-dessous une simulation pour l'année 2020 avec les bases prévisionnelles 2020 :

HYPOTHESE AVEC TAUX MAINTENUS 2020			
	Bases prev 2020	Taux	Produits
TAXE HABITATION	1 005 000	13.04%	131 052 €
FONCIER BATI	754 500	15.55%	117 325 €
FONCIER NON BATI	53 200	63.66%	33 867 €
		TOTAL :	282 244 €

soit + 4 267 € qu'en 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de maintenir les taux d'imposition de 2019 pour l'année 2020, soit :

	<u>2020</u>
TAXE HABITATION	13.04%
FONCIER BATI	15.55%
FONCIER NON BATI	63.66 %

INFORMATIONS DIVERSES

- Projet de lotissement du Hameau de la Tourelle : Une réunion de travail le 12 juin a permis d'aborder avec l'aménageur et les services de Dinan Agglomération des points techniques à modifier ou à préciser dans le projet, qui fera l'objet d'un modificatif du permis d'aménager.
- Projet de lotissement communal au nord de l'agglomération : les services de Dinan Agglomération nous assisteront pour l'élaboration du projet.
- Réunion du 18 juin avec Convivio, fournisseur des repas de notre cantine scolaire. Une discussion a été engagée avec l'entreprise sur l'étude de la prise en charge des coûts restant à leur charge pendant la période de confinement.
- Problème de fonctionnement des cloches et de l'horloge de l'église du bourg. Un technicien doit passer le 19 juin.
- Un problème d'inondation a été signalé au niveau de la terrasse du bar par temps de fortes pluies. Une visite est prévue sur place pour déterminer les causes.
- Ecole publique : accueil de tous les élèves de maternelles dès le lundi 22 juin avec un protocole allégé.

QUESTIONS DIVERSES

Chantal BOUAN signale un terrain non entretenu au Roseraies qui attire les nuisibles. Les propriétaires sont déjà en cours de contact par les services de la mairie.

Josiane ROBISSOUT demande l'avis du conseil sur les cadeaux offerts aux mariés à chaque mariage et aux enfants pour les baptêmes civils à Saint-Lormel.

Prochain conseil municipal : 3 juillet 2020 à 19h (budget)

La séance est levée à : 23h50

AILLET Louis	AUBIN William	BOUAN Chantal	BOUAN René	DAUNAY Loïc	LEBORGNE Régine	MENIER Mireille	NEUTE Françoise
PLESTAN Sylvaine	PORCHER Aurélie	RAULT Philippe	ROBISSOUT Josiane	SCHMITT Thomas	SORGNIARD Catherine	SUIRE Thierry	
<i>Absente</i>							